

AVIS PUBLIC

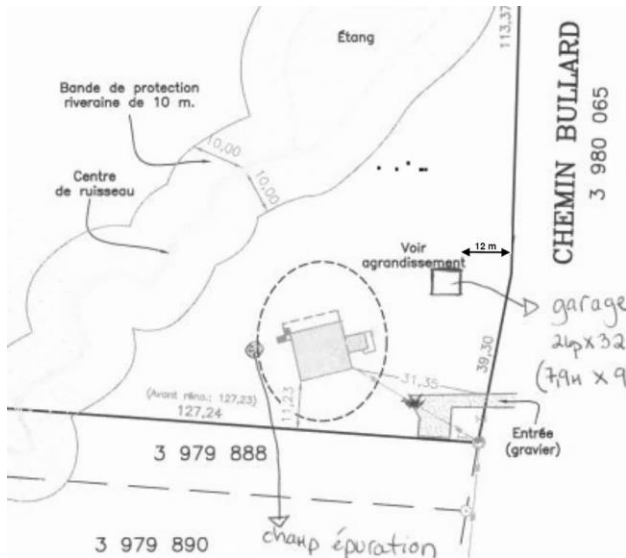
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le 6 avril 2021, à 19 h 30. Au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFETS

DM-21-02 – Dérogation mineure qui vise à autoriser la construction d'un garage détaché sur la propriété du 3550, chemin Bullard.

Le garage sera implanté à 12 mètres de la ligne avant du lot et en cour avant du bâtiment principal, en dérogation à l'article 92 du Règlement de zonage n° 382-19, qui autorise les garages en cour avant hors des périmètres urbains à une distance de 30 mètres de la ligne avant.



IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

3550, chemin Bullard, Dunham

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande, en transmettant les commentaires ou avis par écrit, avant le 6 avril 2021.

FAIT À DUNHAM, CE 17^E JOUR DU MOIS DE MARS 2021.



Mélanie Thibault, greffière